

Compte rendu de la réunion sur la dépollution du site de Malvezi

Invité pour présenter le sujet : Thierry Conte, de l'Association Rubresus (pour la protection et la sauvegarde de l'environnement des Basses Plaines de l'Aude)

Thierry Conte présente le dossier d'étude réalisé par Rubresus sur le projet de dépollution du site d'Areva-Malvézi et la future installation de Traitement des Nitrates (TDN) prévue par Areva (qui compte y consacrer 80 millions d'euros)

Les conclusions de l'Association sont inquiétantes: les effets de cette installation sur l'environnement et la santé des riverains (et des salariés) seraient dangereux à plusieurs niveaux.

Remarque : il ne s'agit pas de remettre en cause la dépollution en elle-même, que Rubresus juge indispensable, mais bien le procédé choisi par Areva.

Thierry Conte présente quelques-uns des points négatifs relevés après analyse de l'enquête publique déposée par Areva pour le futur site TDN ([voir le dossier plus poussé sur le site : rubresus.org](http://rubresus.org)) et met en évidence les omissions du projet et les graves incertitudes sur les conséquences environnementales pour le Narbonnais.

D'abord l'impact de l'émission de polluants atmosphériques.

Le profil des gaz rejetés par l'usine AREVA est semblable à celui d'un incinérateur. Pour traiter 1 m³ d'effluent, l'installation rejettera à l'atmosphère 16 000 m³ de fumées chargées d'oxydes d'azote (près de 40 000 kg/an), de dioxyde de soufre, de composés volatils (benzène, bisphénol DHEP)... Tout ceci malgré le traitement de gaz dont s'enorgueillit Areva !

Ces rejets atmosphériques de dioxines et hydrocarbures, polluants très dangereux (cancérogènes) produits par la combustion du charbon massivement utilisé dans le traitement (5 700 t/an) ont été **insuffisamment pris en compte dans l'étude d'impact**. Toutes les instances internationales indiquent les émissions de dioxines et HAP produites par les traitements thermiques et alertent sur leurs risques sanitaires.

En fait de dépollution, c'est raté, puisqu'on transforme une pollution statique en pollution atmosphérique !

Or, AREVA affirme le contraire et pour se justifier, s'appuie sur un test réalisé en pilote aux USA en solution synthétique : **ce qui signifie que le procédé n'a été testé ni sur un véritable effluent, ni en grand** : ce qui est choquant, inquiétant, pas très probant et insuffisant pour un sujet aussi grave.

Areva reconnaît ces incertitudes et mentionne très explicitement :

« Il faut rappeler que l'installation sur laquelle ont été faites ces mesures est une installation pilote dont les paramètres de fonctionnement ne sont pas aussi

optimisés que ceux d'une installation industrielle et que les résultats peuvent être entachés d'erreurs ou d'incertitudes (cas de la détection de produits qui ne font pas partie des réactifs engagés). » AREVA, vol 2, chap 2, p 24

Autre lacune du dossier : l'étude de l'impact paysager de l'installation : AREVA.

A en croire AREVA, l'immense cheminée de 30 m et l'imposant bâtiment de 27 m de haut, équivalent à un immeuble de 10 étages, n'auraient pas d'impact visuel rédhibitoire pour les sites classés les plus proches : oppidum Montlaurès, canal de la Robine (UNESCO) ! Pas très loin il y a aussi le Canal du Midi, la cathédrale St Just et la tour Aycelin. D'ailleurs, toutes les vues 3D et simulations omettent de représenter le conséquent panache de fumées qui s'échappera inexorablement au-dessus de la cheminée 24h/24 à raison de 40 000 m³/h et qui accentuera l'impact néfaste sur le paysage et le patrimoine narbonnais. Les ingénieurs AREVA, n'en ont fait aucun cas, (ni d'ailleurs l'Autorité Environnementale, ni le commissaire enquêteur du dossier : les experts n'ont pas été très perspicaces! Peut-on leur faire confiance pour le reste ?)

Cette pollution de l'air se fera sur 10 km de rayon, et pourra impacter, selon les vents, toute l'agglomération et les villages alentours !

Autre lacune de l'Enquête : la consommation importante de ressources naturelles du projet TDN :

Rubresus met en évidence le haut niveau de consommation annuelle de ressources naturelles : 80 000 m³ d'eau (la consommation d'une commune de 1 500 habitants), 5 700 t de charbon, 2 000 t de gaz naturel, 10 000 Mwh d'électricité... Et par ailleurs l'émission de gaz à effet de serre qui aggraverait de 40 % l'empreinte environnementale de Malvésii.

C'est dire l'importance de l'alerte lancée par Rubresus, qui se donne pour tâche d'informer les citoyens du Narbonnais.

Ce rapport a suscité des interrogations parmi les participants à la réunion :

1- Sur les réactions à l'enquête publique

-D'abord, pourquoi RUBRESUS est-elle la seule association environnementale du narbonnais à avoir émis un avis défavorable ?

(le commissaire enquêteur a manifesté un grand étonnement de l'approbation du traitement par une association écologiste (ECCLA) ce qui ne pouvait que le réjouir et le conforter dans son avis !)

-Et pourquoi les élus des communes riveraines n'ont-ils pas du tout envisagé les risques ?

Explications : la complexité du dossier (plusieurs centaines de pages) est peut-être la première raison. (Rubresus, avec ses spécialistes en chimie et son expérience, a pu jouer le rôle de lanceur d'alertes)

Les élus ont été plus sensibles aux quelques emplois et retombées financières qu'on leur a fait miroiter qu'aux risques encourus par les populations.

2) Existe-t-il d'autres procédés ?

-Pour Rubresus, il y a des exemples de procédés alternatifs, comme le séchage à basse température ou encore la cimentation (alors qu'Areva soutient qu'il n'y a pas d'autre solution)

3) Est-il possible de dénoncer l'Enquête publique, qui est maintenant terminée, et qui est favorable à cette installation ? Comment empêcher ce projet de se réaliser ? Comment empêcher Areva groupe leader mondial de l'énergie, de prendre Narbonne comme cobaye de ce procédé TDN qu'il vient d'acheter pour 2 millions d'euros ?

-des élus (MH Fabre, N Sainte Cluque, D Mouly, R Courteau) ont été contactés

-Rubresus est invité exceptionnellement à participer à la réunion du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST), commission administrative à caractère consultatif prévue par le code de la santé publique, dont l'avis est généralement prévalent et qui doit examiner bientôt ce dossier

-une réunion pour la création d'un comité citoyen va se tenir le soir même (lundi 16 janvier): il aura pour vocation d'informer les narbonnais, par la distribution du tract qui se trouve sur le site de Rubresus

-Rubresus demande aux autorités (dont le préfet) du CoDERST un moratoire afin de procéder à une étude indépendante des autres solutions intégrant le critère des émissions atmosphériques.

- l'Association ECCLA (Écologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois) qui fait partie du CoDERST demande aussi une tierce expertise et "que le dossier ne soit pas soumis au Coderst sans ces éléments d'information indispensables pour se forger une opinion en toute connaissance de cause."

Des propositions sont faites :

-interpeller les élus : un Conseil municipal a lieu ce jeudi 19 janvier 2017 : **la section du PCF adressera une lettre au Maire au nom de tous les participants à la réunion, pour lui demander de prendre position, pour demander un**

moratoire, et d'organiser une enquête contradictoire publique, vulgarisant le projet, et permettant à tous les citoyens de s'en emparer et d'en évaluer la dangerosité

-en même temps descendre dans la rue pour informer sur les risques d'impact sur la santé publique (Rubresus a réalisé une comparaison des émissions atmosphériques de TDN d'Aréva-Malvési avec celles de l'incinérateur de Lunel-Viel qui fait l'objet d'une enquête épidémiologique, depuis la découverte d'une augmentation de tumeurs aux alentours (cf Registre des tumeurs de l'Hérault oct 2016) Il en ressort que les rejets de l'installation TDN seront quantitativement supérieurs en flux et en concentration à ceux de l'incinérateur... « C'est comme si l'on installait à la place de TDN un incinérateur traitant les ordures ménagères du département de l'Aude »)

-montrer l'impact que ce projet va avoir pour les agriculteurs qui s'efforcent de diminuer au maximum les intrants (comme Véronique Durand, journaliste à l'Indépendant, le fait remarquer)

-montrer l'impact sur les projets immobiliers prévus sur des parcelles aux alentours de Malvési.

Mais en même temps, comme l'a fait remarquer Xavier Verdejo n'est-il pas désolant qu'on soit obligé tout le temps de créer des collectifs de défense pour s'opposer aux abus des entreprises qui se déploient pour répondre à la seule logique financière sans aucune considération de l'environnement et de la santé publique, de l'humain, dans des domaines qui intéressent la vie, le quotidien de chacun ?

Que faudrait-il faire pour y remédier ? Nous, on a des propositions : on peut les présenter :

Développer un grand service public national (et créer 1 million d'emplois) dans les filières d'avenir et

Créer un service national de l'eau pour la gestion de l'eau et des déchets

Impulser un nouveau processus de co-élaboration démocratique des projets d'infrastructures

Augmenter la sûreté des entreprises industrielles par la transparence et la démocratie avec le concours des salariés, des citoyens, des élus

Créer un Pôle public de l'énergie

On n'est pas des cobayes, et l'humanité n'est pas vouée à sa propre perte.